#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

# ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE CANTON D'ALBERTVILLE 2

Code Postal: 73460 Tél: 04 79 31 44 56 mairie@montailleur.fr

#### COMMUNE DE MONTAILLEUR

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 septembre 2019

Date de convocation : 2 septembre 2019 Date d'affichage : 17 septembre 2019

Nombre de Conseillers : L'an deux mil dix-neuf, et le treize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal En exercice :.....12 de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Présents :.....9 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET. Absents excusés :.......3 Ont donné pouvoir : 2 Votants :.....11 Secrétaire de séance : HUGONNIER Julien SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - DUBOURGEAT P. - MURAT SALOMON L. -Présents :.... BOCHET A. - GRILLET L. - HUGONNIER J. - EIMER F. - BERGER JC. Absents excusés :..... NANTAS G. - BOURNE A. - DA SILVA GOMES J. Ont donné pouvoir : DA SILVA GOMES J. a donné pouvoir à REY E. BOURNE A. a donné pouvoir à DUBOURGEAT P.

# **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2019**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

# INTEMPERIES DU 1<sup>ER</sup> JUILLET ET DU 27 JUILLET 2019 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU FREE

M. le Maire fait le point sur les intempéries du 1er juillet 2019 et du 27 juillet 2019.

# Le 1er juillet :

- vents violents à plus de 110 km/h.
- Plus d'une trentaine de sinistres recensés (maisons d'habitations, arbres, véhicules, bâtiments publics, .....)
- Concernant les biens communaux, outre le temps de main d'œuvre des agents communaux et des bénévoles, le montant des dégâts s'élève à 11 430 € HT. L'indemnisation par l'assurance de la commune n'est pas encore connue à ce jour.

# Le 27 juillet:

Les fortes précipitations survenues dans la nuit du 27 juillet 2019 ont occasionné des dégâts sur les voiries communales et notamment, route du Pré Barbier au Chef-Lieu, suite au débordement du ruisseau de l'Eparre.

Des travaux de réfection de la chaussée sont à prévoir.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 8 755,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les travaux de réfection de voirie pour un montant de 8 755,00 € HT,
- demande les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes compétents,
- Vu l'urgence, demande la possibilité de démarrer les travaux par anticipation sur l'octroi des subventions.

M. le Maire remercie vivement les agents communaux, les conseillers, et les habitants pour leur solidarité lors de ces évènements : intervention de nuit dans des conditions difficiles, tronçonnage d'arbres, ouverture des routes, nettoyage....

# ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION - SECTEUR FOURNIEUX/L'EPIGNY: CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SDES

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

L'opération est située secteur RD 201, Fournieux, réseau BT (450 ml).

M. le Maire fait part du courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régalienne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

M. le Maire souhaite également que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre et une entreprise, sélectionnées dans le cadre d'une consultation des cinq bureaux d'études et groupements de bureaux d'études titulaires de l'accord cadre maîtrise d'œuvre et de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre travaux mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 161 255,06 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 112 297,05 € concernant les prestations de maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés :

- 1) s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- 2) autorise le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- 3) autorise le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

# REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC (ROPDP CHANTIERS) POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Vu l'article L 2122-22, 2° du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Le Maire expose la parution au Journal Officiel du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.

# MAISON DES ASSOCIATIONS : MISE A DISPOSITION DE SALLES

M. le Maire informe que les quatre salles du  $1^{er}$  étage de la maison des Associations sont mises à disposition des associations et/ou des habitants pour des activités culturelles. M. le Maire propose d'en fixer les modalités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition les salles du 1<sup>er</sup> étage de la maison des Associations selon les modalités suivantes :

- mise à disposition à titre gratuit,
- activités culturelles, éducatives,
- public : privés, associations, en privilégiant les habitants de Montailleur,
- charge M. le Maire d'établir une convention fixant les modalités de prêt.

L'atelier de peinture « le plaisir de peindre » accueille débutants et confirmés les mercredis de 14h00 à 19h00. Renseignements 06 67 05 44 89

## **QUESTIONS DIVERSES**

# Accès abri bus Montailloset

L'accès à l'abri-bus de Montailloset présente un danger pour les enfants venant de Montailloset et devant traverser la route départementale. Une réunion sur le terrain avec le Territoire de développement local (TDL) et Arlysère a eu lieu. Il a été décidé que :

- La commune réalisera un marquage « passage piéton » sur la voirie communale au carrefour.
- Le TDL étudiera la possibilité de mettre des feux clignotants.
- La commune lancera une étude pour l'aménagement d'une nouvelle aire d'arrêt du bus avec l'abri bus au carrefour côté Montailloset.

## Stade du Villard

Suite à la demande écrite faite par la commune, en vue d'ouverture au public du stade du Villard, la communauté d'agglomération Arlysère, gestionnaire du stade, répond par la négative.

# Aire de jeux pour enfants et adolescents

La discussion porte sur les aménagements possibles pour les enfants et les jeunes. L'aire de jeux au Chef-Lieu sera réaménagée lors des travaux de la place en 2020. Une étude sera lancée pour aménager un emplacement pour les 14-20 ans (aire de skateboard à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration).

# **Bibliothèque**

La bibliothèque est ouverte tous les lundis et vendredis de 16h30 à 18h30. Elle met à votre disposition un grand nombre de nouveautés. Des animations (lecture, atelier enfants, expositions...) auront lieu tout au long de l'année. En espérant votre visite pour la rentrée littéraire de septembre.

# Dates à retenir :

- 22 septembre : rassemblement de l'Union nationale des parachutistes
- 28 septembre : Randonnée de la Saint-Michel au Mont de la Coche. Renseignements Pierre Dubourgeat 06 27 86 34 27
- 29 septembre : le départ et l'arrivée d'Agri-Tour Cyclo se fera à Montailleur. Renseignements sur http://ctalbertville.free.fr
- 20 octobre : Pains/Pizzas au four à pain à Planvillard organisé par le Sou des Ecoles
- 9 au 11 novembre : expo photos anciennes Montailleur
- 1<sup>er</sup> décembre : Marché de Noël à la salle polyvalente de Montailleur organisé par le Sou des Ecoles.

\*\*\*\*\*\*\*